



## DÉCLARATIONS H1 H2

A partir de 1450€ nets de taxes.

100% classe virtuelle  
Mix Learning  
100% présentiel

**Public visé :** Toutes personnes ayant des obligations fiscales suite à la livraison d'un logement et devant renseigner un imprimé H1 ou H2, afin de mettre à jour les informations cadastrales.

**Prérequis :** Aucun prérequis nécessaires

**Accessibilité aux personnes handicapées**  
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE  
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE  
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS  
DISPONIBLES

### Objectifs

- Savoir déclarer les constructions nouvelles et les changements d'affectation
- Quelles sont les déclarations à déposer ?
- Quand déposer les déclarations ?

### Les + de la formation





# DÉCLARATIONS H1 H2

## Contenu de la formation

### 1. Les travaux à déclarer :

- Les constructions nouvelles (Construction nouvelle tout bâtiment). ?
- Les changements de consistance (Transformations qui ont pour effet de modifier le volume ou la surface d'un local). ?
- Les changements d'affectation (Transformation d'un local d'habitation en magasin ou en bureaux professionnels). ?
- Modèle R ?
- Parking ?
- Résidences Etudiantes, MAS, EHPAD... ?
- Calage des surfaces terrasses, balcons

### 2. Quelles déclarations déposer ?

- Déclarations souscrites lors de nouvelles constructions
- Déclarations souscrites lorsque des constructions existantes sont transformées, restaurées ou aménagées.

### 3. Où déposer les déclarations ?

- Dépôt par le propriétaire ou l'usufruitier au Service des Impôts des Particuliers (SIP) ou au Centre des Impôts Foncier (CDIF) du lieu de situation du bien





# DÉCLARATIONS H1 H2

## Contenu de la formation

### 4. Quand déposer les déclarations ?

- Dépôt des déclarations dans les 90 jours de l'achèvement de la construction ou de la réalisation définitive du changement de consistance ou d'affectation. ? Exemples avec l'achèvement d'une construction en février N
- Cas n°1 : Dépôt d'une déclaration H1 dans les 90 jours suivant l'achèvement. Le délai de déclaration est respecté : L'exonération s'applique sur deux années en N+1 et N+2
- Cas n°2 : Dépôt d'une déclaration H1 en N après le délai de 90 jours suivant l'achèvement. Le délai de déclaration n'est pas respecté, la déclaration est toutefois déposée dans l'année de l'achèvement : L'exonération est perdue pour N+1 mais s'applique en N+2.
- Cas n°3 : Dépôt d'une déclaration H1 en N+1 après le délai de 90 jours suivant l'achèvement. Le délai de déclaration n'est pas respecté et dépasse l'année d'achèvement : L'exonération est perdue complètement.

### 5. Cas pratique général : Savoir renseigner les formulaires

- N°6650 modèle H1 pour les maisons individuelles et leurs dépendances
- N°6652 modèle H2 pour les appartements et leurs dépendances

*La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession. L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation. A chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation de 42 heures de formation*





# DÉCLARATIONS H1 H2

## Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- La méthodologie est basée sur des méthodes pédagogiques participatives et interactives prenant en compte le profil et les spécificités des participants
- Etudes de cas, mise en situation
- Remise d'un support pédagogique

## Modalités d'évaluation

- Questionnaire de satisfaction de fin de formation

## Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

## Intervenants

- Une équipe d'intervenants experts dans le domaine immobilier

## Modalités et délai d'accès

- Aucun prérequis nécessaires

